



HAL
open science

Conférence inaugurale

Jean-Paul Jacob

► **To cite this version:**

Jean-Paul Jacob. Conférence inaugurale. La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines: Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), 6.1, Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse, pp.9-11, 1996, Documents d'Archéologie Vauclusienne. hal-04562979

HAL Id: hal-04562979

<https://hal.science/hal-04562979v1>

Submitted on 29 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

CONFÉRENCE INAUGURALE

S'il est possible, dans certains cas que les romains aient pu implanter des "villes à la campagne", il est malheureusement évident aujourd'hui que la majorité des grandes agglomérations romaines sont "en ville". Aussi, mis à part quelques cas privilégiés où des conditions diverses : déplacement de l'habitat (Riez, Glanum ...), volonté politique (Olbia ...) ont permis de maintenir tout ou partie de la ville antique loin des appétits des aménageurs, force est de constater que l'archéologie de la ville antique, au coeur de nos villes modernes, pose de nombreux problèmes tant juridiques que techniques et scientifiques.

Si le besoin de colloque est né au sein de la communauté scientifique et s'est concrétisé par la volonté du Service départemental d'archéologie de Vaucluse et du Centre Camille Jullian, c'est que des événements sont intervenus ces dernières décennies qui ont conduit à un renouvellement de la problématique, voire à un véritable bouleversement de la recherche.

En effet, durant la seconde moitié des années soixante, la possibilité a été donnée aux archéologues d'intervenir, avec des moyens, au coeur historique de nos villes à l'occasion des grands travaux d'aménagement urbains. L'exemple de la fouille de la Bourse à Marseille est tout à fait emblématique à cet égard puisqu'il s'agit de la première grande opération d'archéologie de sauvetage en milieu urbain qu'il ait été donné à la communauté scientifique de réaliser. L'importance des découvertes faites à cette occasion a prouvé, de façon éclatante, l'intérêt d'une telle démarche. A travers cette première opération, pour laquelle il faut remercier ici mes prédécesseurs et tous ceux qui en furent les artisans, et celles qui suivirent rapidement un peu partout en France, s'est élaborée la notion juridique et technique d'archéologie de sauvetage. Notion qu'avec l'aide du législateur nous avons tous souhaité faire devenir "préventive". C'est que la différence n'est pas mince entre la soumission à l'événement extérieur et un véritable pouvoir sur celui-ci.

Refaire l'historique de cette démarche n'est pas ici le propos, mais prenons conscience que le bouleversement a été de taille. Les opérations archéologiques autorisées en Provence-Alpes-Côte d'Azur sont passées de quelques dizaines à 279 en 1993 par exemple. Parmi lesquelles 109 sont des sondages et 84 sont des opérations préventives dont environ 45 se sont déroulées en milieu urbain. Ces recherches affectent souvent de vastes surfaces puisque liées à des projets urbains ambitieux : plus de 2 000 m² à Marseille aussi bien place Jules Verne que place De Gaulle, 3 500 m² pour la RHI d'Orange ... Superficies impressionnantes, mais qui traduisent mal la quantité de travail réalisé puisque bien souvent les niveaux archéologiques ont une puissance de plusieurs mètres. Une évaluation en mètres cubes serait peut-être plus représentative de l'effort fourni.

De cette accélération des fouilles, de la quantité formidable et jamais égalée d'informations recueillies au coeur de nos villes, le responsable régional de l'archéologie mais aussi le chercheur que je suis, dégage :

- des questions,
 - des obligations,
 - des souhaits,
- et, en conclusion, une constatation.

Des questions

Tout d'abord, un constat sera fait sur les lacunes. Certaines villes antiques sont, pour nous, des blancs archéologiques : blancs dus soit à l'absence de chercheurs, soit souvent aussi à un certain immobilisme immobilier. Il est donc de notre devoir de souligner ces manques, de diagnostiquer pourquoi l'étude de telle ou telle agglomération serait importante, afin que je puisse, en liaison avec la communauté scientifique, mais aussi avec les collectivités territoriales, tenter de trouver des solutions pour remédier à cet état de fait.

Il est par ailleurs tout un pan qui sera absent des débats de ce colloque : celui des *domus* au sein des agglomérations secondaires. L'initiative que Michel Mangin et moi-même avons prise, voici quelques années déjà, en Franche-Comté pour traiter de façon synthétique cette question, fait aujourd'hui tache d'huile et Philippe Leveau et moi-même allons, dès 1995, proposer un projet collectif de recherche sur le sujet en région. Gageons, qu'à terme, la comparaison entre demeures des grandes et des petites agglomérations sera riche d'enseignements.

De grandes questions se posent autour de l'idée du rapport entre maisons et urbanisme. Quel est le rôle de la maison au regard de l'urbanisme ? Est-elle structurante ? Comment trouve-t-elle sa place, joue-t-elle un rôle, au sein d'un urbanisme marqué, de façon contraignante peut-être, par de grands monuments publics ?

Quel est le poids du passé ? Y a-t-il une constante de l'habitat domestique ou, au contraire, assiste-t-on à des bouleversements radicaux ? Quelle est la force de la ruralité sous-jacente : rôle du parcellaire rural par exemple, quel est celui de la topographie ?

De ce poids du passé découle-t-il des particularismes locaux ?

Autant de questions qu'il faudra certainement aborder et où l'archéologie préventive commence à entreouvrir quelques fenêtres.

D'autres débats vont certainement s'orienter autour du thème très général de maison et société. La maison et son décor intérieur peut-elle être et est-elle un bon marqueur de la romanisation ? L'est-elle plus que les monuments publics ? Je pense personnellement que oui, car qu'on le veuille ou non, la maison est plus ... intime. Mais dans ce cas peut-on parler d'un modèle ou de modèles ? Puis, que dire de la romanité lorsque les maisons vont à vau-l'eau et que l'on commence à squatter les monuments publics, comme la fouille du cirque d'Arles et bien d'autres le révèlent ici et là ?

Si, comme je viens de le dire, la maison est "intime", sa fouille donne-t-elle des informations sur la société, sur le "niveau social" de son propriétaire ? Y a-t-il des types de maisons en fonction de leur localisation ? *intra muros* et périphériques, comme cela semble bien être le cas (exemple : La Brunette à Orange), mais aussi en fonction de quartiers spécifiques, si ceux-ci existent bien : quartiers artisanaux par exemple et de l'utilisation des maisons, tout ou partie réservées à des activités rémunératrices : boutiques, locations ...

Bref de multiples questions et j'en ai oublié, auxquelles vous tenterez de répondre et que Pierre Gros posera de façon beaucoup plus magistrale que moi, j'en suis convaincu. A-t-on aujourd'hui assez d'informations pour y répondre ? Je n'en suis pas certain, mais ce dont je suis certain en revanche, c'est que ce colloque les clarifiera et sera source féconde de réflexions et d'une nouvelle approche conceptuelle et méthodologique.

Des obligations

L'archéologue de terrain, le fouilleur, doit avoir la possibilité de souscrire à l'obligation de quitter l'horizon de sa fouille et d'intégrer sa recherche dans un ensemble plus vaste. C'est l'un des intérêts évidents de ce colloque, mais c'est aussi l'intérêt majeur d'un programme initié par Paul-Albert Février et coordonné de main de maître par Jean Guyon ; je veux parler de l'Atlas topographique des villes de Narbonnaise. Initiative que je tiens tout particulièrement à saluer ici et dire combien elle est importante.

La fouille préventive ne peut qu'être aléatoire et ouvrir des fenêtres, certes importantes, mais toujours incomplètes, donc frustrantes pour le chercheur. Il faut donc se garder de parcelliser l'information, de l'atomiser. Au contraire, tout en respectant la spécificité de chaque fouille, il faut prendre garde à la resituer dans un contexte plus général, comme l'on fait avec les pièces d'un puzzle. Et c'est bien là l'un des rôles, majeur à mon avis, de l'Atlas en cours d'élaboration.

Parmi ces obligations qui découlent d'une activité de terrain croissante, il en est une qui me tient à cœur et qui est, quelque part, au fond, à l'origine de ce colloque : celle de publier. L'ardente obligation de publier qu'a tout archéologue !

Il y va tout d'abord, et je pèse mes mots, de la crédibilité de l'archéologie préventive. Les Services régionaux de l'archéologie ne peuvent pas éternellement demander aux aménageurs de payer des fouilles archéologiques s'ils ne sont pas en mesure, à moyen terme, de leur présenter les résultats et le profit que la communauté scientifique, voire la communauté nationale a pu en tirer.

Bien entendu, je suis conscient des difficultés : les fouilles urbaines sont souvent délicates et complexes à interpréter. Mais le fouilleur doit bien prendre conscience que la publication de sa fouille n'est pas forcément une oeuvre de fin de carrière. Il ne faudrait pas qu'un perfectionnisme, certes louable, mais sclérosant, serve de prétexte à la non publication, pas plus que la volonté de réaliser une synthèse sur telle ou telle ville conduise à retarder indéfiniment les publications.

Des souhaits

Il conviendrait sinon de multiplier, du moins de diversifier les interventions et de ne pas hésiter, même si cela pose des problèmes, à augmenter les fouilles en périphérie des villes antiques, périphérie bien souvent située dans la ville actuelle.

A pratiquer le décret de 1986, comme nous le faisons aujourd'hui, nous acquérons une excellente base documentaire sur les centres urbains, mais nous les coupons de leurs banlieues. Nous nous interdisons d'examiner l'horizon rural de la ville et ses abords immédiats. Des exemples récents, à Aix (espace Signoret, ZAC Sextius-Mirabeau), à Marseille (Rocade L.2), à Orange (ZAC de la Brunette) par exemple montrent combien la ville *intra muros*, si je puis m'exprimer ainsi, prend une autre dimension si on l'examine à la lumière des découvertes réalisées à sa périphérie.

Souhait aussi, et c'est de mon ressort, que de veiller à ce que certaines villes fassent enfin l'objet de recherches. La fouille de l'espace du futur hôtel du Département et les sondages de la place Saint-Arnoux à Gap en ont démontré tout l'intérêt. Je ne voudrais pas égrener la litanie des villes où un tel effort est nécessaire ...

Alors que va-t-il ressortir de vos travaux ?... Nous le saurons dans deux jours. Mais je voudrais dès maintenant faire une constatation : celle de la richesse et de la qualité de l'archéologie préventive. D'aucuns, certainement des esprits chagrins, ont voulu voir dans le distinguo archéologie préventive et archéologie programmée une archéologie à deux vitesses.

L'une, la première, scientifique et de réflexion, l'autre de récupération, de collecte. Or, et la démonstration sera ici brillante, il n'y a pas deux archéologies, il n'y a qu'une archéologie tout comme il n'y a pas deux races d'archéologues.

Pour terminer, je me dois de remercier les organisateurs de ce colloque, tous ceux qui intellectuellement et matériellement se sont dépensés pour qu'il soit une réussite. Réussite, et j'y reviens, qui se mesurera, entre autres choses, à l'aune des publications et des réflexions qu'il suscitera.

Puisse-t-il donner lieu à une synthèse qui, c'est la loi du genre, posera plus de questions qu'elle n'en résoudra, puisse-t-il amener chacun des fouilleurs qui y participe ou qui lira cette synthèse à faire son "examen de conscience" et à "revisiter" ses fouilles en vue de leur publication.

Jean-Paul Jacob